

**ÉCHELLES DES NIVEAUX
DE COMPÉTENCE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2^e CYCLE

Arts plastiques

Troisième édition
3^e, 4^e et 5^e année du secondaire

**ÉCHELLES DES NIVEAUX
DE COMPÉTENCE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 2^e CYCLE

Arts plastiques

Troisième édition
3^e, 4^e et 5^e année du secondaire

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 09-00802
ISBN 978-2-550-57454-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-57455-2 (PDF)
Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION	5
DEUXIÈME PARTIE : LES ÉCHELLES	9
1. ARTS PLASTIQUES	
FORMATION OBLIGATOIRE	9
3^e, 4^e et 5^e année du secondaire	
Compétence 1 : Créer des images personnelles	10
Compétence 2 : Créer des images médiatiques	12
Compétence 3 : Apprécier des images	14
2. ARTS PLASTIQUES	
FORMATION OPTIONNELLE ET FORMATION OPTIONNELLE MULTIMÉDIA	17
3^e, 4^e et 5^e année du secondaire	
Compétence 1 : Créer des images personnelles	18
Compétence 2 : Créer des images médiatiques	20
Compétence 3 : Apprécier des images	22

Avant-propos

Les échelles des niveaux de compétence présentées dans ce document constituent les références officielles à partir desquelles les enseignants du 2^e cycle du secondaire doivent réaliser le bilan des apprentissages des élèves. La première partie de ce document a pour but de fournir des précisions sur la nature de cette instrumentation et sur son utilisation. Les échelles sont ensuite présentées dans la seconde partie.

Il est à noter que cette troisième édition présente les échelles de la 3^e, de la 4^e et de la 5^e année du secondaire. Elle remplace donc les éditions antérieures des échelles des niveaux de compétence du 2^e cycle du secondaire publiées en 2007 et en 2008.

Première partie : Présentation

Présentation

Des références officielles pour tous les enseignants

Les échelles des niveaux de compétence s'inscrivent dans une perspective de reconnaissance des compétences. Leur utilisation est prescrite par le régime pédagogique pour situer le niveau de compétence atteint par les élèves à la fin de chacune des années du 2^e cycle du secondaire (article 30.1).

Un modèle uniforme dans toutes les disciplines

Afin de s'assurer que l'indication du niveau de compétence transmise à l'intérieur du bilan des apprentissages s'appuie sur des références claires et uniformes, les échelles des niveaux de compétence de toutes les disciplines ont été élaborées selon une même structure à cinq niveaux, tant au primaire qu'au secondaire.

Structure des échelles des niveaux de compétence

NIVEAU	JUGEMENT GLOBAL	MOBILISATION DES RESSOURCES*
5	COMPÉTENCE MARQUÉE	L'élève mobilise avec efficacité l'ensemble des ressources : il réalise les tâches de manière remarquable.
4	COMPÉTENCE ASSURÉE	L'élève mobilise l'ensemble des ressources : il réalise correctement les tâches.
3	COMPÉTENCE ACCEPTABLE	L'élève mobilise les principales ressources : il réalise l'essentiel des tâches.
2	COMPÉTENCE PEU DÉVELOPPÉE	L'élève mobilise certaines ressources lorsqu'il est guidé : il réalise les tâches avec difficulté.
1	COMPÉTENCE TRÈS PEU DÉVELOPPÉE	L'élève mobilise peu de ressources : il réalise partiellement les tâches ou les réalise avec une aide soutenue.

* Ressources : la rubrique *Contenu de formation* de chaque programme disciplinaire « renferme le répertoire des savoirs indispensables au développement et à l'exercice de la compétence. [...] Ce répertoire comporte des éléments relatifs aux notions et concepts, aux méthodes, aux stratégies, aux processus ou aux techniques de même qu'aux attitudes ». (Voir Programme de formation, chap. 4, p. 29.)

Le contenu des échelles est en concordance avec celui du Programme de formation, sans toutefois constituer une répétition de ce dernier. En effet, il ne s'agit pas de définir les objets d'apprentissage, mais plutôt de proposer des repères qui permettent de baliser le jugement qui doit être porté sur les compétences à la fin de chacune des années du 2^e cycle du secondaire.

Généralement, chaque niveau présente une description de manifestations concrètes jugées typiques des élèves qui l'ont atteint. Perçue dans sa globalité, cette description implique que des choix ont nécessairement été faits afin de ne retenir que certains aspects révélateurs de ce niveau de compétence. La fonction de cette description est donc de fournir une représentation générale du niveau de compétence et non de proposer une liste exhaustive d'éléments à vérifier. À ce titre, les descriptions des niveaux de compétence se présentent comme des paragraphes structurés et portent autant sur le processus ou les démarches adoptées par l'élève que sur les résultats auxquels il parvient.

Il est à noter que les niveaux ont un caractère inclusif. Ainsi, un aspect de la compétence qui est jugé acquis à un niveau donné l'est de manière implicite dans les descriptions des niveaux supérieurs.



Particularité du niveau 1

La diversité des manifestations possibles d'une compétence très peu développée rend difficile la description d'un portrait-type du niveau 1. En fait, le niveau 1 des échelles est attribué à l'élève n'ayant pas atteint le niveau 2. La description du niveau 1 est donc souvent brève et mentionne habituellement que l'élève a besoin d'une aide soutenue pour réaliser les tâches qui lui sont proposées.

Compétences transversales

Les descriptions qui présentent les échelles des niveaux de compétence tiennent compte des compétences transversales, car le développement de ces dernières est étroitement lié à celui des compétences disciplinaires. La présence d'éléments pouvant être associés aux compétences transversales, particulièrement aux niveaux supérieurs des échelles disciplinaires, montre l'importance qu'on leur accorde à l'égard de la réussite des élèves et accentue le fait que celles-ci doivent faire l'objet d'interventions planifiées.

Les caractéristiques des échelles du 2^e cycle du secondaire

Les échelles des niveaux de compétence du 2^e cycle du secondaire ont été conçues en continuité avec celles du 1^{er} cycle. Cependant, celles du 2^e cycle ont des caractéristiques qui leur sont propres, car un bilan des apprentissages doit être réalisé à la fin de chacune des années. Dans ce contexte, le Programme de formation présente des indications pour chaque compétence, à l'intérieur de la rubrique *Développement de la compétence*, ce qui permet de planifier l'apprentissage et l'évaluation pour chacune des années. L'introduction de chacune des échelles reprend les éléments de cette rubrique en insistant sur ceux qui ont une incidence sur la réalisation du bilan des apprentissages.

L'utilisation des échelles

Le bilan des apprentissages ne résulte pas d'un calcul arithmétique réalisé à partir des résultats enregistrés en cours de cycle, mais d'un jugement porté sur la compétence de l'élève, c'est-à-dire sur sa capacité à mobiliser et à utiliser efficacement les ressources prévues au Programme de formation (notions et concepts, méthodes, stratégies, processus, techniques, attitudes). L'analyse des observations recueillies permet de juger de la compétence de l'élève et de l'associer à l'un des niveaux de l'échelle. Rappelons qu'il s'agit d'un jugement global, les échelles n'étant pas conçues pour être utilisées de façon analytique : il faut donc éviter de faire une association point par point entre les traces consignées et chacun des énoncés d'un niveau.

En effet, comme les descriptions retenues dans les échelles sont relativement brèves, elles ne sauraient présenter tous les aspects dont il faut tenir compte pour porter un jugement sur une compétence donnée. Ainsi, différents outils d'évaluation (grilles d'appréciation, listes de vérification, etc.) sont nécessaires pour recueillir des informations plus spécifiques et plus complètes afin de donner une rétroaction à l'élève en cours d'apprentissage et pour fonder le jugement de l'enseignant. Puisque ce jugement doit s'appuyer sur des traces pertinentes et suffisantes qui témoignent du niveau de compétence atteint, il est nécessaire que ces traces soient consignées afin que les enseignants puissent s'y reporter au besoin.

Il serait important que les élèves qui risquent de ne pas dépasser les niveaux inférieurs de l'échelle (1 et 2) soient dépistés dès que possible afin qu'ils puissent bénéficier de mesures de soutien appropriées. Un diagnostic pédagogique et des propositions de mesures de soutien pourraient alors accompagner le bilan des apprentissages de ces élèves (par exemple, à l'intérieur d'un plan d'intervention).

Par souci de transparence, les enseignants sont invités à expliquer les échelles aux élèves et à leurs parents afin de s'assurer qu'ils comprennent les descriptions des niveaux de compétence et la manière dont ces échelles seront utilisées.

PRINCIPALES PRATIQUES À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE BILAN DES APPRENTISSAGES

- Offrir aux élèves des occasions fréquentes et variées de développer et de démontrer leurs compétences.
- Présenter les échelles et leur fonction aux élèves et à leurs parents.
- Consigner en nombre suffisant des traces représentatives des apprentissages réalisés par les élèves.
- Associer globalement la compétence d'un élève à un des niveaux de l'échelle, sans faire une association point par point entre les observations consignées et chacun des énoncés d'un niveau.
- Communiquer, au besoin, des informations plus détaillées pour certains élèves, notamment ceux pour lesquels un plan d'intervention est établi.

Deuxième partie : Les échelles

1. Arts plastiques

Formation obligatoire

Il est à noter que les échelles de la formation obligatoire sont distinctes de celles des formations optionnelles afin de tenir compte de la nature de cette formation. En effet, la formation obligatoire s'inscrit dans le contexte d'une formation générale commune alors que les formations optionnelles s'adressent aux élèves qui désirent aller plus loin dans la discipline. Les exigences de ces échelles tiennent également compte du temps d'enseignement indicatif figurant à la grille matière.

ARTS PLASTIQUES – Formation obligatoire

Compétence 1 : Créer des images personnelles

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à créer des images personnelles, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite des propositions de création variées;
- fasse appel aux stratégies associées à la dynamique de création;
- exploite des matériaux et des outils propres aux arts plastiques;
- exploite les éléments du contenu de formation en fonction de son intention de création.

Les descriptions des niveaux de compétence de la formation obligatoire étant identiques pour les trois années du 2^e cycle du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de produire seul des images bidimensionnelles ou tridimensionnelles;
- de s'approprier des gestes reliés à des matériaux et à des outils traditionnels de base.

En 4^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de produire seul des images bidimensionnelles ou tridimensionnelles;
- d'exploiter des gestes reliés à des matériaux et à des outils traditionnels d'utilisation complexe;
- d'utiliser la fonction de symbolisation.

En 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de produire seul des images bidimensionnelles;
- de produire seul des images tridimensionnelles;
- de tirer parti des propriétés des matériaux ainsi que des outils;
- d'utiliser la fonction de symbolisation.

Créer des images personnelles

5

Compétence marquée

Développe ses idées en puisant dans le répertoire visuel et dans ses repères culturels. Met à profit le fruit de ses expérimentations dans ses créations. Choisit des moyens inusités pour transformer la matière et organiser l'espace. Propose des solutions de rechange judicieuses devant les imprévus et justifie ses choix.

4

Compétence assurée

Fait des expérimentations et varie ses idées d'une création à l'autre. Mobilise des ressources diversifiées et utilise les matériaux de façon pertinente. Choisit les gestes appropriés et traite de façon cohérente les composantes de l'image. Relève des points forts et des points faibles de sa démarche.

3

Compétence acceptable

Tient compte des propositions de création et discute avec ses pairs pour trouver des idées. Expérimente des gestes à l'aide des outils et des matériaux proposés et mène ses créations à terme. Choisit des éléments du langage plastique et organise l'espace de façon appropriée. Relate des étapes de sa démarche.

2

Compétence peu développée

S'approprié avec de l'aide la proposition de création et prépare le matériel nécessaire à sa réalisation. Choisit des éléments de base du langage plastique, exécute des gestes simples et utilise des matériaux familiers.

1

Compétence très peu développée

Ébauche ses images à partir de sa première idée et les réalise avec une aide soutenue. Utilise les matériaux et les outils de façon sommaire. Traite les matériaux à leur état brut. Organise l'espace de façon simple.

ARTS PLASTIQUES – Formation obligatoire

Compétence 2 : Créer des images médiatiques

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à créer des images médiatiques, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite des propositions de création médiatique variées en relation avec le type de message à communiquer (informer, persuader, divertir) et le public cible;
- fasse appel à des stratégies associées à la dynamique de création;
- exploite des éléments du contenu de formation en fonction de son intention de communication.

Les descriptions des niveaux de compétence de la formation obligatoire étant identiques pour les trois années du 2^e cycle du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de produire seul des images bidimensionnelles;
- de transformer la matière en s'appropriant des gestes reliés à des matériaux et à des outils traditionnels de base.

En 4^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de produire seul des images bidimensionnelles;
- de transformer la matière en exploitant des gestes reliés à des matériaux et à des outils traditionnels d'utilisation complexe;
- d'utiliser la fonction de symbolisation.

En 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de produire seul des images bidimensionnelles;
- de transformer la matière par des gestes en tirant parti des propriétés des matériaux et des outils sélectionnés;
- d'utiliser la fonction de symbolisation.

Créer des images médiatiques

5

Compétence marquée

Recueille des informations pertinentes pour préciser les messages à communiquer et pour mieux connaître le public cible. Met à profit le fruit de ses expérimentations dans ses créations. Choisit des moyens inusités pour transformer la matière et organiser l'espace. Justifie ses choix de codes visuels, de symboles, de formes et de couleurs.

4

Compétence assurée

Détermine les caractéristiques du public cible et réalise ses images en choisissant des codes visuels pour communiquer un message lié à la proposition de création. Utilise les matériaux, les gestes, les éléments du langage plastique, la symbolique et l'organisation de l'espace pour donner à l'image médiatique la fonction appropriée. Relève des points forts et des points faibles de sa démarche.

3

Compétence acceptable

Tient compte des propositions de création et utilise les ressources documentaires mises à sa disposition pour réaliser ses images médiatiques. Expérimente des gestes à l'aide d'outils et de matériaux appropriés et mène ses créations à terme. Utilise les codes visuels proposés par l'enseignant et organise l'espace de manière à communiquer les messages. Relate des étapes de sa démarche.

2

Compétence peu développée

S'approprié avec de l'aide la proposition de création et prépare le matériel nécessaire à ses réalisations. Transmet des messages visuels qui tiennent peu compte des caractéristiques du public cible. Choisit les éléments de base du langage plastique, exécute des gestes simples et utilise des matériaux familiers.

1

Compétence très peu développée

Ébauche ses images à partir d'une première idée et les réalise avec une aide soutenue. Utilise les matériaux et les outils de façon sommaire. Insère les éléments médiatiques proposés et organise l'espace de façon simple.

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à apprécier des images, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite des propositions d'appréciation variées;
- aborde un répertoire couvrant des époques et des cultures différentes, et enrichisse ses appréciations en puisant dans des ressources documentaires et artistiques diversifiées;
- repère des éléments du contenu de formation en fonction des pistes d'appréciation proposées;
- travaille seul ou en interaction;
- communique son appréciation oralement ou par écrit.

Les descriptions des niveaux de compétence de la formation obligatoire étant identiques pour les trois années du 2^e cycle du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de porter un regard sur des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique et des images médiatiques à partir de ses champs d'intérêt;
- de se prononcer sur l'exploitation des matériaux et des outils ainsi que sur l'exploitation des concepts et notions du langage plastique, de l'organisation et de la représentation de l'espace.

En 4^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de porter un regard sur des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique et des images médiatiques à partir d'aspects historiques;
- de se prononcer sur l'exploitation des matériaux et des outils ainsi que sur l'exploitation des concepts et notions du langage plastique, de l'organisation et de la représentation de l'espace;
- de dégager le sens et la symbolique des œuvres.

En 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

- de porter un regard sur des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique et des images médiatiques à partir d'aspects socioculturels;
- de se prononcer sur l'exploitation des matériaux et des outils ainsi que sur l'exploitation des concepts et notions du langage plastique, de l'organisation et de la représentation de l'espace;
- de dégager le sens et la symbolique des œuvres.

Apprécier des images

5

Compétence marquée

Utilise les documents fournis pour enrichir ses appréciations. Justifie ses interprétations par des arguments qui tiennent compte des composantes des images. Établit des liens avec des aspects abordés au cours d'autres expériences d'appréciation ou de création.

4

Compétence assurée

Repère des aspects socioculturels ou historiques dans des œuvres d'art, des objets culturels et des images médiatiques. Relève des caractéristiques des images observées telles que les éléments expressifs et le type de représentation de l'espace. Souligne des éléments qui favorisent l'efficacité des images médiatiques. Communique son appréciation en employant le vocabulaire disciplinaire.

3

Compétence acceptable

Formule ses appréciations en tenant compte des critères retenus. Nomme les éléments du langage plastique observés dans l'œuvre. Relève des façons simples d'organiser l'espace et associe un effet ressenti à un aspect de l'image. Mentionne des caractéristiques d'une image médiatique et en relève le message.

2

Compétence peu développée

Relève les éléments de base du langage plastique utilisés dans une œuvre (formes, lignes, couleurs, textures et motifs). Communique sommairement ses appréciations en tenant compte de certains critères proposés et en s'appuyant sur des observations générales.

1

Compétence très peu développée

Repère les matériaux utilisés pour la création des œuvres, des images médiatiques et des objets culturels du patrimoine. Formule un commentaire avec l'aide de l'enseignant en s'appuyant sur des éléments évidents de l'œuvre.

2. Arts plastiques

Formation optionnelle

Formation optionnelle multimédia

Il est à noter que les échelles des formations optionnelles sont distinctes de celles de la formation obligatoire afin de tenir compte de la nature de chaque formation. En effet, alors que la formation obligatoire s'inscrit dans le contexte d'une formation générale commune, les formations optionnelles s'adressent aux élèves qui désirent aller plus loin dans la discipline. Les exigences de ces échelles tiennent également compte du temps d'enseignement indicatif figurant à la grille matière.

ARTS PLASTIQUES – Formation optionnelle et formation optionnelle multimédia

Compétence 1 : Créer des images personnelles

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à créer des images personnelles, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite des propositions de création variées;
- fasse appel aux stratégies associées à la dynamique de création;
- exploite des matériaux et des outils propres aux arts plastiques et aux métiers d'art;
- exploite les éléments du contenu de formation en fonction de son intention de création.

Les descriptions des niveaux de compétence des formations optionnelles étant identiques pour les trois années du 2^e cycle du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

– **En formation optionnelle :**

- de produire des images bidimensionnelles, tridimensionnelles ou numériques fixes;
- de transformer la matière ou la lumière;
- de travailler seul ou en équipe.

– **En formation optionnelle multimédia :**

- de produire des images numériques fixes, analogiques fixes ou spatiotemporelles;
- de transformer la lumière;
- de travailler seul, en équipe ou en groupe.

En 4^e et en 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

– **En formation optionnelle :**

- de produire des images bidimensionnelles, tridimensionnelles ou numériques fixes;
- de transformer la matière ou la lumière;
- d'utiliser la fonction de symbolisation;
- de travailler seul ou en équipe.

– **En formation optionnelle multimédia :**

- de produire des images numériques fixes, analogiques fixes ou spatiotemporelles;
- de transformer la lumière;
- d'utiliser la fonction de symbolisation;
- de travailler seul, en équipe ou en groupe.

Créer des images personnelles

5

Compétence marquée

Développe ses idées en puisant dans le répertoire visuel et dans ses repères culturels. Met à profit le fruit de ses expérimentations et exploite la fonction de symbolisation dans ses créations de façon efficace. Choisit des moyens inusités pour transformer la matière et la lumière et organiser l'espace, et réalise des images élaborées. Propose des solutions de rechange judicieuses devant les imprévus et justifie ses choix. Peaufine ses images pour leur donner une touche personnelle.

4

Compétence assurée

Fait des expérimentations et varie ses idées d'une création à l'autre. Mobilise des ressources diversifiées et utilise les matériaux de façon pertinente. Utilise le langage plastique et organise l'espace de façon cohérente. Commente ses expériences de création et garde des traces de l'ensemble de sa démarche.

3

Compétence acceptable

Tient compte des propositions de création et utilise les ressources documentaires mises à sa disposition. Discute avec ses pairs pour trouver des idées et mène ses créations à terme. Fait des esquisses et expérimente des gestes à l'aide des outils et des matériaux proposés. Choisit des éléments du langage plastique ou multimédia et organise l'espace de façon appropriée. Relève des points forts et des points faibles de sa démarche.

2

Compétence peu développée

S'approprié avec de l'aide la proposition de création, prépare le matériel nécessaire à sa réalisation et note quelques idées de création. Choisit des éléments de base du langage plastique ou multimédia et exécute des gestes simples. Relate des étapes de sa démarche.

1

Compétence très peu développée

Ébauche ses images à partir de sa première idée et les réalise avec une aide soutenue. Utilise les matériaux et les outils de façon sommaire. Utilise les fonctions de base des outils technologiques et organise l'espace de façon simple.

ARTS PLASTIQUES – Formation optionnelle et formation optionnelle multimédia

Compétence 2 : Créer des images médiatiques

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à créer des images médiatiques, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite des propositions de création médiatique variées en relation avec le type de message à communiquer (informer, persuader, divertir) et les destinataires;
- fasse appel à des stratégies associées à la dynamique de création;
- exploite des éléments du contenu de formation en fonction de son intention de communication.
- travaille seul ou en interaction

Les descriptions des niveaux de compétence des formations optionnelles étant identiques pour les trois années du 2^e cycle du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

– **En formation optionnelle :**

- de produire des images bidimensionnelles et numériques fixes;
- de transformer la matière et la lumière en s'appropriant des gestes liés à des matériaux et à des outils traditionnels et technologiques de base.

– **En formation optionnelle multimédia :**

- de produire des images numériques fixes, analogiques fixes ou spatiotemporelles;
- de transformer la lumière en s'appropriant des gestes liés à des outils technologiques analogiques ou numériques.

En 4^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

– **En formation optionnelle :**

- de produire des images bidimensionnelles ou numériques fixes;
- de transformer la matière et la lumière en s'appropriant des gestes liés à des matériaux et à des outils traditionnels et technologiques d'utilisation complexe.
- d'utiliser la fonction de symbolisation.

– **En formation optionnelle multimédia :**

- de produire des images numériques fixes, analogiques fixes ou spatiotemporelles;
- de transformer la lumière en s'appropriant des gestes liés à des matériaux et à des outils technologiques analogiques ou numériques d'utilisation complexe.

En 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

– **En formation optionnelle :**

- de produire des images bidimensionnelles ou numériques fixes en travaillant seul ou en équipe;
- de transformer la matière et la lumière en tirant parti des propriétés des matériaux et des outils traditionnels et technologiques;
- d'utiliser la fonction de symbolisation.

– **En formation optionnelle multimédia :**

- de produire des images numériques fixes, analogiques fixes ou spatiotemporelles;
- de transformer la lumière en tirant parti des propriétés des matériaux et des outils.

Créer des images médiatiques

5

Compétence marquée

Planifie les étapes de ses projets de création. Recueille des informations pertinentes pour préciser les messages à communiquer et pour mieux connaître le public cible. Met à profit le fruit de ses expérimentations dans ses créations. Choisit des moyens inusités pour transformer la matière et la lumière et organiser l'espace, et réalise des images élaborées. Justifie ses choix de codes visuels, de symboles, de formes et de couleurs, et valide l'impact de son message visuel.

4

Compétence assurée

Détermine les caractéristiques du public cible et réalise ses images en choisissant des codes visuels pour communiquer un message de façon efficace. Exécute les gestes et utilise les matériaux, les éléments du langage plastique ou multimédia et l'organisation de l'espace pour donner à l'image médiatique la fonction appropriée. Décrit ses expériences de création médiatique et garde des traces de l'ensemble de sa démarche.

3

Compétence acceptable

Tient compte des propositions de création et utilise les ressources documentaires mises à sa disposition pour réaliser ses images médiatiques. Fait des esquisses de ses projets de création et expérimente des gestes à l'aide d'outils et de matériaux appropriés. Utilise le langage plastique ou multimédia ainsi que les codes visuels proposés par l'enseignant et organise l'espace de manière à communiquer les messages. Mène son travail de création à terme. Relève des points forts et des points faibles de sa démarche.

2

Compétence peu développée

S'approprié avec de l'aide la proposition de création, prépare le matériel nécessaire à ses réalisations et note quelques idées de création. Transmet des messages visuels qui tiennent peu compte des caractéristiques du public cible. Choisit les éléments de base du langage plastique ou multimédia et exécute des gestes simples. Relate des étapes de sa démarche.

1

Compétence très peu développée

Ébauche ses images à partir d'une première idée et les réalise avec une aide soutenue. Utilise les matériaux et les outils de façon sommaire. Utilise les fonctions de base des outils technologiques. Insère les éléments médiatiques proposés et organise l'espace de façon simple.

ARTS PLASTIQUES – Formation optionnelle et formation optionnelle multimédia

Compétence 3 : Apprécier des images

Au 2^e cycle du secondaire, l'enseignant doit réaliser un bilan des apprentissages à la fin de chacune des années en situant sur l'échelle le niveau de compétence atteint par l'élève. Il s'assure d'avoir proposé à ce dernier des situations d'apprentissage et d'évaluation variées qui lui ont permis de démontrer sa compétence à apprécier des images, conformément aux exigences du Programme de formation et plus particulièrement aux indications de la rubrique *Développement de la compétence*.

De façon générale, le contexte pédagogique devrait faire en sorte que l'élève :

- exploite des propositions d'appréciation variées;
- aborde un répertoire couvrant des époques et des cultures différentes, et enrichisse ses appréciations en puisant dans des ressources documentaires et artistiques diversifiées;
- repère des éléments du contenu de formation en fonction des pistes d'appréciation proposées;
- travaille seul ou en interaction;
- communique son appréciation oralement ou par écrit.

Les descriptions des niveaux de compétence des formations optionnelles étant identiques pour les trois années du 2^e cycle du secondaire, il est important de se référer aux caractéristiques suivantes pour faire en sorte que l'évaluation tienne compte de l'année du cycle.

En 3^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

– **En formation optionnelle :**

- de porter un regard sur des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, des réalisations de ses pairs;
- de se prononcer sur l'exploitation des matériaux et des outils issus de la tradition des arts plastiques, des métiers d'art ou technologiques;
- de se prononcer sur l'exploitation des concepts et notions du langage plastique, d'organisation et de représentation de l'espace.

– **En formation optionnelle multimédia :**

- de porter un regard sur des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, des réalisations de ses pairs et des productions multimédias;
- de se prononcer sur l'exploitation des matériaux, des moyens et des outils technologiques analogiques et numériques (photo, vidéo, cinéma);
- de se prononcer sur l'exploitation des concepts et notions du langage multimédia et de l'organisation spatiotemporelle et sonore.

En 4^e et en 5^e année du secondaire, les situations à privilégier doivent notamment permettre à l'élève :

– **En formation optionnelle :**

- de porter un regard sur des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, des réalisations de ses pairs;
- de se prononcer sur l'exploitation des matériaux et des outils issus de la tradition des arts plastiques, des métiers d'art ou technologiques;
- de se prononcer sur l'exploitation des concepts et notions du langage plastique, de l'organisation et de la représentation de l'espace, et de dégager le sens et la symbolique de l'œuvre.

– **En formation optionnelle multimédia :**

- de porter un regard sur des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, des réalisations de ses pairs et des productions multimédias;
- de se prononcer sur l'exploitation des matériaux, des moyens et des outils technologiques analogiques et numériques (photo, vidéo, cinéma);
- de se prononcer sur l'exploitation des concepts et notions du langage multimédia et de l'organisation spatiotemporelle et sonore, et de dégager le sens et la symbolique de l'œuvre.

Apprécier des images

5

Compétence marquée

Compare les œuvres d'un même artiste ou d'un même courant artistique. Utilise ses recherches personnelles pour enrichir ses appréciations et les approfondit en posant des questions pertinentes. Justifie ses interprétations par des arguments qui tiennent compte des composantes des images. Établit des liens avec des aspects abordés au cours d'autres expériences d'appréciation ou de création.

4

Compétence assurée

Repère des aspects socioculturels ou historiques dans des œuvres d'art, des objets culturels et des images médiatiques. Relève des caractéristiques des images observées telles que les éléments expressifs et le type de représentation de l'espace. Souligne les éléments qui favorisent l'efficacité des images médiatiques. Justifie son appréciation par des commentaires appropriés en employant le vocabulaire disciplinaire.

3

Compétence acceptable

Formule ses appréciations en tenant compte des critères retenus et des traces conservées lors de recherches ou de visites culturelles. Nomme les éléments du langage plastique ou multimédia observés dans l'œuvre. Relève des façons simples d'organiser l'espace et associe un effet ressenti à un aspect de l'image. Mentionne des caractéristiques d'une image médiatique et en relève le message. Décrit les apprentissages effectués au cours de ses expériences d'appréciation.

2

Compétence peu développée

Relève les éléments de base du langage plastique ou multimédia utilisés dans une œuvre (formes, lignes, couleurs, textures et motifs). Décrit l'idée principale des réalisations ou des œuvres et communique sommairement ses appréciations en tenant compte de critères d'appréciation proposés et en s'appuyant sur des observations générales.

1

Compétence très peu développée

Repère des matériaux utilisés pour la création des œuvres, des objets culturels ou des productions multimédias. Relate un effet ressenti lors de visionnements de productions multimédias. Formule un commentaire avec l'aide de l'enseignant en s'appuyant sur des éléments évidents de l'œuvre.

